

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MAI 2026

Le Mardi 12 mai 2026 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 18 mai 2026 à 19h00 au Centre des Animations de Rots.

- 1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2- Délibération : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20/04/2026.
- 3- Élection : Représentants élus au Conseil d'administration du CCAS.
- 4- Délibération : Autorisation à Mme le Maire pour la signature d'une convention avec RATP DEV pour des aides aux abonnements pour les transports Twisto.
- 5- Délibération : Demande du futur locataire d'une cellule commerciale pour une aide au loyer.
- 6- Délibération : Approbation pour devenir « service enregistreur de toute demande de logement locatif social ».

B- RESSOURCES HUMAINES

- 7- Délibération : Autorisation pour le recrutement du personnel vacataire.
- 8- Délibération : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10/35^{ème}).

C- ÉCOLE ENFANCE JEUNESSE

- 9- Délibération : Autorisation à Mme le Maire pour la signature d'une convention de mise à disposition de la nouvelle crèche à la SMA Bout'chou.

D- SPORT

- 10- Délibération : Attribution d'une subvention au Club brettevillais de savate boxe française.
- 11- Information : Adhésion à l'association ANDES.

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-huit mai à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

Etaient présents : Mme Francesca AUMONT, Mme Anne-Marie BERARDI, M. Jacky BESNIER, M. Michel BOURGUIGNON, M. Ludovic BUON, M. Paul-Louis CHASSAIGNE, M. Maxime CHAUSSY, M. Alain DELHOMMEAU, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Guillaume FORTIER, Mme Maud FRANÇOIS, M. Thibault GAUTIER, Mme Marie HERVIEU, Mme Amélie JEAN, Mme Annie LAGARDE, Mme Marion LELÉGARD-MAUDUIT, Mme Marie-José LUCAS, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Dominique QUÉMENEUR, M. Tony ROUXEL, M. Gérard VARLET et M. Pascal VILLEROY.

Absents excusés : Mme Nathalie PERRIN-VEREECKE.

Pouvoirs : Mme Nathalie PERRIN-VEREECKE à Mme Stéphanie FAUTRAS.

Il est précisé que la séance est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Concernant le « Point 11 – Adhésion à l'association ANDES », il ne s'agit pas d'une information, mais d'une délibération dans la mesure où cette adhésion est nouvelle. En effet, par délibération du Conseil municipal du 20/04/2026, le Conseil municipal a délégué à Mme le Maire le renouvellement des adhésions existantes, et non la souscription de nouvelles adhésions.

Mme le Maire souhaite apporter une précision sur son positionnement au sein du conseil municipal. La dernière fois elle était assise face à l'écran et dos au public, ce qui lui a valu des remarques. Son intention n'était pas de tourner le dos au public mais d'avoir une vue d'ensemble sur les conseillers présents et être face à l'écran. Afin d'éviter toute remarque ou incompréhension elle veillera à changer de place à chaque séance.

Mme le Maire demande aux élus de bien vouloir vérifier le bon fonctionnement de leur messagerie pour être en mesure de recevoir les courriels qui leurs sont adressés. Il n'est pas possible de procéder à des renvois systématiques.

Elle remercie les élus ainsi que les habitants présents aux cérémonies du 8 mai qui sont venus nombreux. Cela témoigne de la reconnaissance envers ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté. M. Alain DEHOMMEAU donnera des précisions sur les prochaines cérémonies qui auront lieu en juin.

1-) Désignation d'un secrétaire de séance.

M. Jacky BESNIER est désigné comme secrétaire de séance.

2-) Délibération : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20/04/2026.

Contexte :

Le secrétaire de séance du conseil municipal du 20/04/2026 était M. Guillaume FORTIER.

Le procès-verbal provisoire du Conseil municipal du 20/04/2026 a été envoyé aux conseillers municipaux le 05/05/2026 pour connaître les éventuelles demandes de modification.

Aucune demande n'a été faite.

Proposition :

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20/04/2026.

Approbation : 22 voix pour, 0 contre et 1 abstention (M. Jacky BESNIER).

3-) Représentants élus au Conseil d'administration du CCAS.

Contexte :

En raison d'un manque d'informations en amont du Conseil municipal du 20/04/26 sur les modalités de scrutin pour l'élection des représentants élus au conseil d'administration du CCAS, il a été décidé de procéder à une nouvelle élection.

La délibération n°18-03-2026 du 20/04/2026 fixe le nombre des conseillers municipaux siégeant au conseil du CCAS à 8 et indique le résultat de l'élection des représentants élus au conseil d'administration du CCAS.

Il est donc nécessaire d'abroger la délibération n°18-03-2026 et de procéder à nouveau à cette élection.

A) FIXATION DU NOMBRE DE SIÈGES

Articles L123-6 et R123-7 du code de l'action sociale et des familles :

Le conseil d'administration du CCAS comprend en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le conseil municipal et 8 membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal.

Le maire est membre de droit du conseil d'administration du CCAS.

Proposition :

- ✓ Abroger la délibération n°18-03-2026
- ✓ Fixer à 16 le nombre des membres qui siègent au conseil d'administration du CCAS
8 membres élus (conseillers municipaux) par élection en Conseil municipal
8 membres extérieurs au conseil municipal désignés par arrêtés.

Approbation : Unanimité.

B) ÉLECTIONS DES MEMBRES ÉLUS

Scrutin de liste de candidats.

Représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sans panachage ni vote préférentiel.

Bulletin secret.

Les listes candidates sont :

- **Liste de Mme Stéphanie FAUTRAS**

- 1- Stéphanie FAUTRAS
- 2- Annie LAGARDE
- 3- Marie HERVIEU
- 4- Francesca AUMONT
- 5- Nathalie PERRIN-VEREECKE
- 6- Anne-Marie BERARDI
- 7- Amélie JEAN
- 8- Michel BOURGUIGNON

- **Liste de Mme Marie-José LUCAS**

- 1- Marie-José LUCAS
- 2- Paul-Louis CHASSAIGNE
- 3- Dominique QUÉMÉNEUR
- 4- Pascal VILLEROY

Le conseil municipal procède à l'élection des membres élus au conseil d'administration du CCAS.

Mme Marion LELÉGARD-MAUDUIT et M. Alain DELHOMMEAU sont désignés assesseurs.

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	23
À déduire : (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	12

Ont obtenu :

Liste de Mme Stéphanie FAUTRAS	19
Liste de Mme Marie-José LUCAS	4

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

- **liste Stéphanie FAUTRAS :**

- 1- Stéphanie FAUTRAS
- 2- Annie LAGARDE
- 3- Marie HERVIEU
- 4- Francesca AUMONT
- 5- Nathalie PERRIN-VEREECKE
- 6- Anne-Marie BERARDI
- 7- Amélie JEAN

- **liste Marie-José-LUCAS :**

- 8- Marie-José LUCAS

- 4-) **Délibération : Autorisation à Mme le maire pour la signature d'une convention avec RATP Dev pour des aides aux abonnements transport.**

Contexte :

Les années précédentes, ces aides aux transports étaient prises en charge sur le budget CCAS.

À partir du budget 2026, décision qu'elles soient prises en charge sur le budget principal de la Commune.

Pour permettre cette prise en charge, une convention doit être signée avec RATP DEV, la société gestionnaire de ces transports.

Les titres de transport et abonnements concernés sont :

- ✓ Une partie des titres de transport scolaires suivants :
 - Titre scolaire -18 ans
 - Abonnement annuel 11-17 ans
- ✓ Abonnements annuels 18-25 ans

Tarifs (2025)

TITRES / ABONNEMENTS	BÉNÉFICIAIRES	COMMUNE	TOTAL
Titre scolaire – 18	56.00 €	30.00 €	86.00 €
Abonnement annuel 11-17	120.00 €	30.00 €	150.00 €
Abonnement annuel 18-25	190.00 €	30.00 €	220.00 €

À chaque modification des tarifs, la valeur du contrat sera mise à jour.

Durée de la convention

Applicable à compter du 01/06/26.

Conclue pour une année scolaire à savoir 2026-2027

Proposition :

- ✓ Approbation de la convention
- ✓ Autorisation à Mme le Maire pour la signature de la convention

Approbation : Unanimité

5-) Délibération : Demande du futur locataire d'une cellule commerciale pour une aide au loyer.

Contexte :

Lors du dernier Conseil municipal, approbation de louer le local anciennement occupé par l'association « Les P'tites Cocottes » à un futur locataire pour une activité d'institut de beauté lié à l'esthétique avec un loyer mensuel fixé à 711.45 € et 50 € de charges.

Le futur locataire a demandé une aide exceptionnelle au loyer égal à 1 à 2 mois de loyer et de charges afin de permettre :

- La réalisation d'aménagements préalables dans le local et les achats d'équipements indispensables au démarrage de l'activité.
- Le paiement de frais de notaires à la signature du bail.
- Un début d'activité en période estivale pendant laquelle l'activité risque d'être ralentie.

La date d'entrée dans le local n'a pas encore été fixée. Un rendez-vous sera prochainement arrêté avec le notaire pour la signature du bail dérogatoire.

Proposition :

- ✓ Accorder à la future société locataire une exonération exceptionnelle égale à 1 mois de loyer et de charges (711.45 € et 50 € de charges).
- ✓ D'autoriser Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approbation : Unanimité

6-) Délibération : Approbation pour devenir « service enregistreur de toute demande de logement locatif social ».

Contexte :

Cette délibération avait déjà été prise l'année dernière, mais n'était pas conforme donc les services de la CU Caen la mer demande qu'elle soit revotée.

L'article L 441-2-1 du Code de la construction et de l'habitation issue de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a créé une obligation d'enregistrement, au niveau départemental, de toute demande de logement locatif social.

Cette réforme a pour principaux objectifs de simplifier les démarches du demandeur de logement, de mettre en place une gestion partagée de la demande et de mieux connaître quantitativement et qualitativement les caractéristiques de la demande locative sociale.

Outre les bailleurs, les services de l'État désignés par le préfet et les collecteurs du 1%, les communes, les établissements de coopération intercommunale compétents et les départements peuvent, après délibération, devenir services enregistreurs.

Dans les départements du Calvados et de l'Orne, les bailleurs sociaux et leurs partenaires mettent en place un dispositif départemental de gestion de la demande locative sociale, géré par l'AFIDEM Normandie.

Le fait d'adhérer au système d'enregistrement de la demande de logement locatif social permet principalement à la collectivité :

- 1- d'offrir au demandeur un service de proximité pour tous les volets de l'enregistrement de la demande (saisie, attestation, renouvellement, mise à jour ...),
- 2- d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement quel que soit le lieu d'enregistrement et aux informations relatives à l'historique de la demande,
- 3- de pouvoir désigner à l'organisme, 3 candidats quand un logement dont elle est réservataire se libère et à cette fin d'émettre de façon privative des interventions sur les demandeurs,
- 4 – d'accéder à des listes et des tableaux statistiques.

Au-delà de ce mandatement, la Commune conservera l'accès aux données nominatives des demandeurs, aux informations relatives à l'historique de la demande, à la désignation de candidats pour les logements réservés par elle et à l'enregistrement privatif d'interventions sur les demandeurs.

D'une manière générale, cela permettra de faciliter l'accès des habitants aux logements sociaux en renforçant la proximité même si pour le moment il n'y a pas ce type de logements sur le territoire communal. Même s'il est proposé que la maison de l'Habitat de la CU Caen la mer soit service enregistreur, cela permettra d'avoir un accès sur les dossiers et de pouvoir les modifier pour mieux accompagner les demandeurs.

Proposition :

- ✓ Devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social.
- ✓ Autoriser la signature de la charte déontologique et l'accord sur la protection des données établis par les partenaires du fichier de la demande locative du Calvados.
- ✓ Autoriser la signature de la convention État/AFIDEM/lieux d'enregistrement et la charte de gestion du dossier unique.
- ✓ Autoriser la signature de la convention de mandat avec la CU Caen la mer pour la Maison de l'Habitat.
- ✓ Charger Mme le Maire de l'application de la présente décision.

Approbation : Unanimité

7-) Délibération : Autorisation pour le recrutement du personnel vacataire

À plusieurs reprises dans l'année, des expositions se tiennent à la grange aux dîmes. Afin d'en assurer les permanences, la commune recrute des agents sur les jours d'ouverture de l'exposition au public. Pour pouvoir rémunérer ces agents en fonction du nombre d'heures qu'ils accomplissent, le conseil municipal doit autoriser Mme le Maire à recruter des agents vacataires. La délibération prévoira 1 vacation maximum par journée d'exposition, pour l'année 2026.

Le taux horaire sera égal au SMIC en vigueur au moment de la vacation.

M. Jacky BESNIER demande si cela modifiera l'indemnité.

La différence porte sur le taux horaire appliqué à chaque heure de permanence effectuée. Par ailleurs, les indemnités de fin de contrat (20 %) ainsi que les indemnités de congés payés (10 %) ne seront plus versées.

Mme Marie-José LUCAS demande si les agents communaux ont été sollicités pour accomplir ces missions. Certains d'entre eux ne travaillent pas à temps complet et cela pourrait financièrement les intéresser.

Les agents communaux n'ont pas été contactés. C'est une possibilité, mais les permanences se tiennent le weekend et les agents travaillent déjà toute la semaine. De plus, la majorité des agents qui travaillent à temps non complet ont des salaires annualisés avec un mécanisme mis en place à l'année.

Mme Marie-José LUCAS demande s'il est possible d'être vacataire en plus du salaire habituel.

Cela pourrait se faire et être étudié.

M. Paul-Louis CHASSAIGNE précise à titre d'information que dans la délibération, la mention « l'évolution du taux horaire suivra le SMIC » doit être mentionnée car la trésorerie est particulièrement vigilante sur le sujet.

Concernant le cumul d'emploi, il informe également qu'un agent vacataire n'est pas titulaire et n'a pas non plus un contrat de droit public. La vacation est un statut atypique et il est possible de cumuler.

Il est confirmé que dans la délibération, la mention « la vacation sera rémunérée à l'heure, au taux horaire correspondant au SMIC en vigueur au moment de la vacation » est bien indiquée. Le centre de gestion a été consulté à ce sujet.

Proposition :

- ✓ Décider le recrutement d'agents sous le statut de vacataire dans les conditions définies ci-après :
 - Objet des vacations : tenue des permanences d'exposition à la grange aux dîmes.
 - Durée : 1 vacation maximum par journée d'exposition pour l'année civile 2026.
 - Rémunération : la vacation sera rémunérée à l'heure, au taux horaire correspondant au SMIC en vigueur au moment de la vacation.
- ✓ Préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- ✓ Donner tout pouvoir à Madame le maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Approbation : Unanimité**8-) Délibération : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (10/35ème).****Contexte :**

L'ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) de la commune est éligible à un avancement de grade. Celui-ci en a fait la demande lors son dernier entretien professionnel et son responsable y a donné un avis favorable. Il s'agit d'un agent intercommunal puisqu'il occupe le même emploi à temps non complet dans plusieurs collectivités. La Commune de Rots n'est pas son employeur principal. C'est à son employeur principal d'accorder ou non l'avancement de grade et les autres communes doivent suivre.

Les maires des 3 communes qui l'emploient se sont mis d'accord pour lui accorder. Pour cela, il est nécessaire de créer l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet. L'emploi qu'il occupe à ce jour pourra être supprimé après avis du CST (Comité Social et Technique) du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados.

M. Pascal VILLEROY demande quelles sont les missions de cet agent.

Entre autres, l'agent a pour mission de verbaliser les infractions routières notamment le stationnement. Il gère également la destruction des frelons asiatiques et plus largement des nuisibles. Il lui est également demandé d'être présent pendant les manifestations comme la fête de la musique pour gérer les problèmes de circulation.

M. Pascal VILLEROY trouve qu'il ne le voit pas beaucoup sur la commune. Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU répond qu'il travaille 10 heures par semaine, en journée, parfois le soir et le weekend.

Proposition :

- ✓ Créer l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- ✓ Modifier le tableau des emplois en conséquence.

Approbation : Unanimité

9-) Délibération : Autorisation à Mme le maire pour la signature d'une convention de mise à disposition de la nouvelle crèche à la SMA Bout'chou.

Contexte :

Pour la gestion de la crèche, la Commune de Rots met actuellement à disposition de l'association SMA Bout'chou le bâtiment situé sente des Fontaines. Une convention de mise à disposition a été signée entre la Commune et l'association. Il y a toujours eu une convention entre la Commune et l'association. La dernière date de la fin de l'année 2024, mais comme il y aura de nouveaux locaux, il faut une nouvelle convention. Le projet a été communiqué à tous les conseillers municipaux.

Par rapport à l'ancien bâtiment, les changements sont :

- Revalorisation du loyer qui sera plus important car le nouveau bâtiment est plus grand.
- Prise en charge de l'abonnement internet et téléphone par la Commune.

Le reste ne change pas. La Commune conserve l'entretien des espaces verts. Le car et la conductrice sont toujours mis à disposition de l'association.

Le projet de nouvelle convention a été envoyé pour avis au service juridique de la CU Caen la mer qui a indiqué qu'il fallait mettre en concurrence la gestion de la crèche. Jusqu'ici, cela n'a pas été fait. Tout doit être revu ce qui explique pourquoi la convention n'a pas de durée précise. Dans le projet, il est indiqué que sa durée est temporaire le temps de statuer sur le futur mode de gestion.

Mme Marie-José LUCAS demande si cela signifie que l'on reste sur une capacité d'accueil de 19 berceaux. Elle s'étonne qu'il n'y ait jamais eu de mise en concurrence car elle faisait partie de la commission Éducation Enfance Jeunesse de la dernière mandature et elle a des documents sur le sujet.

Mme Maud FRANÇOIS explique que c'est la SMA Bout'chou qui porte le déménagement donc l'agrément reste à 19 berceaux. Concernant la mise en concurrence, elle précise que c'est au moment de la création de la crèche en 2004 que l'exclusivité de la gestion a été accordée à la SMA Bout'chou. Depuis, à sa connaissance, il n'y a jamais eu d'appel d'offres. Depuis il y a peut-être eu des travaux de menés pour réfléchir à un autre mode de gestion, mais aujourd'hui, il est prévu de lancer un appel d'offres. Pour le moment, il n'y a pas encore de délai de fixé, et un échange est prévu le 19 mai avec Mme REGNAC de la CAF.

Mme Marie-José LUCAS demande si l'agent qui travaille sur ce dossier est toujours Mme Aurélie CADIEUX.

Mme Maud FRANÇOIS confirme que cela fait partie de son périmètre d'action. Actuellement elle est en arrêt. Quand elle reviendra, elle continuera ses travaux.

M. Dominique QUÉMÉNEUR demande s'il y a une date de fixer pour l'ouverture de la nouvelle crèche.

Mme Maud FRANÇOIS répond qu'il n'y en a pas encore, mais actuellement il y a beaucoup d'échanges avec la SMA Bout'chou. En tant qu'actuel gestionnaire, c'est à l'association de porter la mise en place dans la nouvelle structure. Il y a plusieurs mois, elle avait émis la volonté de ne pas forcément poursuivre en tant qu'association et de se transformer en autre modèle économique. Ce point sera justement soumis à décision lors du conseil municipal du 05/06. Tous les éléments seront donnés aux conseillers municipaux sur les comparatifs qui ont été réalisés entre les différents modes de gestion, mais il faut avant tout que la SMA Bout'chou déménage dans les nouveaux locaux. L'appel d'offres sera lancé après. Ensuite, il faudra que le gestionnaire sélectionné recrute.

Mme Marie-José LUCAS explique que généralement les crèches ferment fin juillet jusqu'à la 3^{ème} semaine d'août. Elle demande si l'ouverture de la crèche aura lieu en septembre.

Mme Maud FRANÇOIS confirme que la crèche ferme habituellement pendant 4 semaines en été. Elle précise toutefois ne pas savoir si cette organisation sera reconduite cette année, mais qu'une interruption est bien prévue durant la période estivale.

Proposition :

- ✓ Approuver la nouvelle convention pour le nouveau bâtiment situé chemin des écoles.
- ✓ Autoriser Mme le Maire à signer la convention.

Approbation : Unanimité

10-) Délibération : Attribution d'une subvention au Club Brettevillais de Savate Boxe Française

Contexte :

Le club CBSBF (Club Brettevillais de Savate Boxe Française) pratique ses entraînements dans le dojo de Rots depuis la construction du gymnase. L'année dernière, suite à la demande de l'association, la commune avait attribué à l'association une subvention de 1 000 €.

Cette année elle demande une subvention de 1 400 € justifiée essentiellement par les déplacements nécessaires pour participer à des compétitions départementales notamment jusqu'à Toulouse. Le Club compte aujourd'hui 52 adhérents, dont 17 habitants à Rots.

Proposition :

- ✓ Attribuer une subvention de 1 400 € à l'association CBSBF

Approbation : Unanimité

11-) Délibération : Adhésion à l'association ANDES

Contexte :

M. Tony ROUXEL explique que l'association ANDES (Association Nationale Des Élus en charge du Sport) a pour principales missions :

- Accompagner les élus dans la gestion du sport local.
- Partager les bonnes pratiques dans les collectivités.
- Défendre les intérêts des communes devant les institutions.
- Former les élus aux enjeux du sport territorial.
- Promouvoir l'accès au sport pour tous.
- Mise en relation des élus des communes voisines donc l'entraide dans l'organisation d'événements.

M. Jacky BESNIER précise que le président de l'association est un élu de la commune de Cormelles-le-Royal qui est vraiment très impliqué dans la vie sportive du département

M. Tony ROUXEL informe que le coût de la cotisation annuelle est de 121 € par an. Pour cette année, la cotisation sera au prorata par rapport à la date officielle d'adhésion.

Proposition :

- ✓ Approuver l'adhésion à l'association ANDES.
- ✓ Autoriser le paiement de la cotisation d'un montant de 121 € annuel.

Approbation : Unanimité**Tour de table :**Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU (Urbanisme et Informations diverses) :

- Un arrêté a été pris pour interdire l'accès à l'aire de jeux situé face à l'école maternelle, interdiction jusqu'à son remplacement prévu prochainement.
- La prochaine commission urbanisme aura lieu le 26/05 ou le 27/05. Elle aura pour principal objet d'émettre un avis sur un projet chemin de Villeneuve. Un point sera fait sur les différents sujets.
- Un architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a été rencontré la semaine d'avant. C'est un service gratuit pour les collectivités qui peut accompagner la Commune jusqu'au choix de l'architecte pour le projet de rénovation de l'école élémentaire. Il proposera plusieurs hypothèses avec ou sans phasage et réalisera une étude faisabilité avec un ratio coût/m².
En parallèle il faudra réaliser un audit énergétique car celle qui a été réalisée en 2018 n'est plus d'actualité. Pour cette étude, Mme le Maire se rapprochera du service commun transition énergétique de la CU Caen la mer.
- Cimetière de Rots : une stèle située dans la 1ère partie du cimetière près de l'If menaçait de tomber, elle a donc été détachée de son socle pour la mise en sécurité du site. Elle date des années 1 600 et a été réalisée par un sculpteur. Il faudra réfléchir à ce qui peut être fait pour sa restauration (école de sculpteur, ferronnerie...).
- Étude hydromorphologique du Chironne : dans le cadre de ses compétences en matière de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la Communauté Urbaine Caen la Mer mène des actions visant à atteindre le bon état écologique des cours d'eau, en favorisant la circulation des poissons migrateurs et le transport des sédiments. Dans ce cadre, une étude hydromorphologique du cours d'eau du Chironne a été initiée avec pour objectif d'identifier et de caractériser des dysfonctionnements via un diagnostic de terrain et permettra ainsi d'élaborer des solutions adaptées pertinentes et pérennes. Une technicienne réalisera le diagnostic de terrain. Ces visites se limiteront à des observations, sans aucune modification des sites étudiés.

Michel BOURGUIGNON (travaux d'investissement) :

- Restauration des lavoirs : l'offre de l'entreprise de maçonnerie de M. Gilles FEUILLET sera probablement retenue
- Aires de jeux : celle située en face de la mairie de Lasson est hors normes et devra être interdite d'utilisation
- Cour de l'école maternelle : une réflexion est en cours pour trouver un moyen d'apporter de l'ombre.
- Agrandissement du nouveau cimetière de Rots : la parcelle Guignans a été retenue. Il sera nécessaire de remonter le mur qui longe la ferme du Colombier. Plusieurs devis ont été demandés pour ces travaux de maçonnerie.
- Aménagement de l'ancien cimetière de Rots : un essai avec de l'herbe « pousse lente » a été fait près de l'If de l'ancien cimetière de Rots pour faciliter les travaux d'entretien par la Cu Caen la mer. L'essai a été concluant et sera probablement reconduit. Les allées seront aménagées avec du béton alvéolé pour améliorer l'accessibilité des entreprises qui interviennent dans le cimetière.
- Éclairage public : une réunion va être organisée avec le SDEC pour le remplacement des ampoules actuelles par des éclairages LED.

- Un point investissement a été fait et les projets avancent en fonction de ce qui a été voté au budget.
- Droit de tirage CU Caen la mer : un point a été fait avec M. BALINSKI, nouveau responsable de notre secteur CU Caen la mer.

Guillaume FORTIER (Ressources humaines – Communication)

- Ressources humaines : la commission va reprendre ses travaux post-élections. Une date sera prochainement fixée avant l'été.
- Communication : une nouvelle apprentie a été trouvée. Son contrat d'alternance débutera à la rentrée scolaire. Il faudra prendre une délibération lors du Conseil municipal du 22/06 pour autoriser Mme le Maire à avoir à recours à l'apprentissage.

Gérard VARLET (Services techniques - SDEC)

- Réunion SDEC : renouvellement du bureau du syndicat. Mme GOURNEY-LECONTE a été réélue présidente. La CU Caen la mer est représentée par une vice-présidente : Mme Camille VERNET-MORIN et un vice-président : M. Marc LECERF.
- Entretien des pieds de murs des habitants : un message sera diffusé sur Citykomi pour rappeler aux habitants qu'ils sont responsables de l'entretien de leur pied de mur comme cela a déjà été fait il y a quelques années. Cela permettra aux équipes d'entretien de la MEP (CU Caen la mer) de se concentrer sur d'autres missions.
Mme Marie-José LUCAS remarque que cela peut être compliqué pour certaines personnes âgées. M. VARLET répond qu'il ne s'agit que de sensibiliser. Les voisins peuvent s'entre aider. M. BESNIER propose d'inclure ce message dans le prochain bulletin municipal.
- Lavoir de Secqueville-en-Bessin : il est prévu d'organiser un nettoyage avec des bénévoles (élus, bénévoles) avant les travaux de restauration. Une entreprise pourrait intervenir début septembre.

M. Tony ROUXEL (Sport)

- Pass'Sport
 - Présentation du dispositif :
Pass'Sport prévoit que la commune participe à hauteur de 10 € par saison pour chaque habitant de la commune inscrit dans un club local. L'adhérent remplit un bulletin, le fait signer par le club, l'envoi à la mairie, et nous remboursons après vérification de l'adresse et signatures. Il s'agit d'un coup de pouce pour les pratiques sportives, pour dynamiser les licences et adhésions. Encourager le sport et la bonne santé de toutes les générations dans la commune.
- Rugby à Rots
 - Présentation du projet :
Test de la pratique du rugby sur la commune de Rots via le Stade Caennais Rugby Club pour les enfants de 6 à 12 ans. Le responsable de l'école de rugby Tom Hamon sera présent pour des séances gratuites sur le petit terrain de foot, les mercredi 27 mai, 3 juin, 10 juin, 17 juin de 10h à 11h30.
- Réunion avec les dirigeants du club de foot suite à leur demande pour le sujet de la qualité du terrain de foot. Des représentants de la CU Caen la mer étaient présents pour trouver une solution permettant son état.

M. Jacky BESNIER (Culture et vie associative).

L'exposition de Bertrand HAVARD à la Grange aux Dîmes a été un succès. Les records de visite ont été battus avec plus de 650 visiteurs.

Jeudi 21 mai 2026 à 18h00 : atelier d'écriture avec Lox'One proposé par la bibliothèque municipale de Rots.

Vendredi 22 mai à 19h00 : cabaret chanson, concert-récit sur Joan Baez par Aurélie Debauge

Judi 28 mai 2026 à 20h : contes animaux pour clavier mal intentionné de Tony Havart au centre d'animations de Rots, spectacle proposé par la bibliothèque municipale de Rots

Vendredi 29 mai : fête des voisins organisée par le comité de loisirs de Secqueville en Bessin

Samedi 30 mai à 11h00 : vernissage de l'exposition Abysses Bis à la Grange aux dîmes de Rots

Du samedi 30 mai au dimanche 14 juin : exposition Abysses Bis à la Grange aux dîmes de Rots, visible les samedis et dimanches de 14h à 18h

Samedi 30 mai à 20h00 : Pierres en lumières à l'église Saint-Ouen de Rots, concert organisé par l'association l'Art Osé

Dimanche 31 mai de 8h à 18h : Foire au grenier de l'association des Parents d'élèves « Les petits roseaux », rue Haute Bonny, entre l'Agence postale et la Mairie de Rots

Mercredi 3 juin à 20h : café lecture à la bibliothèque municipale de Rots

Vendredi 5 juin à 9h30 et 11h : deux séances du spectacle « Sous l'arbre » de la compagnie à demain mon amour organisé par la bibliothèque municipale au centre d'animations de Rots

Vendredi 19 juin de 19h à minuit : fête de la musique, route de Caen, à Rots

Dimanche 21 juin : kermesse des enfants, organisée par le comité de Loisirs de Secqueville en Bessin, à la salle des fêtes

Samedi 27 juin : fêtes des écoles de Rots organisées par l'association des Parents d'élèves « Les petits roseaux »

Samedi 27 juin à 19h : Fête de l'été à Lasson autour du centre d'animation de Lasson, organisée par le comité des Fêtes de Lasson-Rosel.

M. Alain DELHOMMEAU (Patrimoine historique communal, cérémonies commémoratives et signalétique)

Pour l'entretien des lavoirs, un appel au bénévolat sera diffusé sur Citykomi et mis en ligne sur le site internet pour les samedis 27 juin et 4 juillet de 9h00 à 12h00 le matin. Un pot sera organisé à chaque fin de matinée.

La plaque de cocher située entre la rue froide et la rue e l'église en face du chemin de la Cavée a été restaurée. Elle sera bientôt remise en place.

Dans le cadre de de la manifestation « Pierres en lumières » qui aura lieu le samedi 30/05, l'église Saint-Ouen sera mis en valeur avec tout d'abord la présentation de son historique puis des chants de la chorale Roscanta et enfin un groupe e musique irlandaise.

Toujours au sujet de l'église Saint-Ouen, des arbustes devraient être coupés au niveau de la coursive au sommet du clocher.

Les prochaines cérémonies auront lieu le 6 juin à 10h30 à la stèle du 46e RMC au Hamel avec Simon Horsington, Jeff Hewitt et la famille des soldats et le 11 juin à la stèle du 46e RMC à 18h puis à la stèle des canadiens à 18h30 en présence du représentant du :

- 27th CAR Sherbrooke Fusilier Regiment – Lieutenant-colonel (retraité) Louis-Benoit Dutil, président de l'association accompagné de monsieur Peter Buckley, Ambassadeur du régiment en France.
- The Sherbrooke Hussars – Lieutenant-colonel Samuel Beaudette, commandant du régiment (si vous pouvez lui trouver un accompagnateur).
- Les Fusiliers de Sherbrooke – Lieutenant-colonel Jean Janelle, commandant du régiment accompagné de son épouse Annie Loyer.

Maud FRANÇOIS (École Enfance Jeunesse)

- Conseil d'école du 28/04/26.
Les effectifs annoncés sont 83 élèves pour l'école maternelle et 158 pour l'école élémentaire.

Concernant l'ouverture d'une 7^{ème} classe à l'école élémentaire, tout le nécessaire a été fait en termes de mobilier et autres fournitures scolaires. Il reste à point à faire sur l'informatique, mais il faut attendre le nouvel enseignant.

Il y a eu beaucoup de sorties sportives et culturelles depuis le début de l'année scolaire notamment un atelier théâtre. Une collaboration est en cours avec le groupe Oliphant. Une représentation aura lieu le vendredi 29/05/26.

L'école maternelle et l'école élémentaire ont été évaluées dans le cadre d'une évaluation nationale des écoles primaires. Les directrices n'ont pas encore eu de retour, mais tout s'est bien passée et pour le moment il n'y a pas de retour sur d'éventuels dysfonctionnements.

- Le matériel de la nouvelle crèche a été livré le 12/05/26. Le mobilier a été installé.
- La directrice du centre de loisirs de Rots a eu l'idée de créer un terrain d'aventures à l'extérieur du BEJ (Bâtiment Enfance Jeunesse). Pour l'instant, il y a un seul devis et le montant est élevé. Une autre option est à l'étude pour aménager ce terrain à l'intérieur du BEJ avec un coût moins élevé.

Marion LELÉGARD-MAUDUIT (CMJ - Conseil Municipal des Jeunes)

La commission CMJ a été réunie pour pouvoir échanger sur la composition du futur conseil qui sera proposé au Conseil municipal de fin juin.

Dominique QUÉMÉNEUR

- S'interroge sur la diminution de l'espace d'expression réservée à la minorité dans le bulletin municipal. Pour le prochain bulletin elle est limitée à 250 mots au lieu de 500 mots dans les précédents bulletins.

Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU répond qu'au regard des nombreuses informations à communiquer aux habitants, consacrer 500 mots à la majorité et 500 mots à la minorité représente déjà deux pages par bulletin ce qui est assez conséquent.

Mme Marie-José LUCAS trouve que cela diminue le droit à l'expression. Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU répond que c'est également valable pour la majorité. Les 500 mots avaient été actés lors du dernier mandat. Ce sujet pourra être revu lors du prochain conseil municipal.

- Demande pourquoi l'énergie produite par les panneaux solaires qui n'est pas consommée n'est pas valorisée par la revente à d'autres consommateurs que les entreprises. M. Michel BOURGUIGNON répond que la commune a bénéficié de subventions pour financer les panneaux, sous condition d'adopter une délibération attestant qu'aucune revente des surplus d'énergie produits ne serait effectuée. Une réunion aura lieu le 19/05 avec ENERCOOP le responsable d'équilibre pour trouver des solutions de valorisation de l'énergie produite non consommée. Les entreprises du territoire communal qui consomment beaucoup d'énergie pourraient en bénéficier.

M. Dominique QUÉMÉNEUR demande pourquoi des batteries n'ont pas été installées. M. Michel BOURGUIGNON répond, que c'est l'une des solutions qui est étudiée pour ne pas perdre cette énergie.

Pascal VILLEROY ne comprend pas pourquoi la place réservée au mot de la minorité dans le bulletin municipal est réduite. Ce n'est pas anodin l'expression de la minorité. Il rappelle qu'il y a quelques mois, un document intitulé « Au fil de Rots » a été édité par la Commune avec uniquement l'expression de la municipalité sortante. Il y aura peut-être un vote pour 250 mots lors du prochain conseil municipal, mais pour l'instant c'est 500 mots.

Paul-Louis CHASSAIGNE a apprécié les propos sur les commémorations. Il trouve qu'il serait intéressant de monter un projet pour sensibiliser les jeunes. C'est un axe majeur de former jeunesse. Mme Marion LELÉGARD-MAUDUIT informe qu'il est prévu qu'il y ait une représentation des futurs membres du CMJ aux commémorations nationales. Le ministre de l'Éducation nationale envisage un

projet de texte de loi par lequel les enfants devront obligatoirement participer à au moins une commémoration par an. M. Jacky BESNIER rappelle qu'au cours des manifestations du 80^{ème} anniversaire du débarquement, des élèves d'écoles allemandes et anglaises avaient été invités à participer aux cérémonies. M. Alain DELHOMMEAU précise que depuis 2004, des élèves anglais, canadiens, américains et allemands sont régulièrement invités aux manifestations de Rots 1944.

Mme le Maire remercie les conseillers municipaux et annonce les prochaines dates de réunion du Conseil municipal :

- Vendredi 05/06 : date obligatoire pour élire les grands électeurs des élections sénatoriales de septembre prochain.
- Lundi 22/06

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-heures et quinze minutes.